

1 CONTEXTE

Le service biomédical au sein d'un établissement de santé :

- Permet de garantir la qualité et la sécurité des soins : Principale préoccupation des établissements de santé depuis 1996 [1]
- Responsable des dispositifs médicaux : Achat, maintenance, gestion, formations, matériovigilance [2]
- Participe à l'élaboration d'un plan d'équipement en fin d'année pour l'année n+1 [3]

Un service stratégique

.... qui pour l'achat des dispositifs médicaux doit respecter le code des marchés public.

En fonction de la valeur du marché, le code des marchés publics prévoit des procédures d'achat spécifiques et des règles de publicité [4].

Montant du marché (HT)	Type de procédure	Publicité	Possibilité de négociation	Documents nécessaires
< 40 000 €	Négociée	Non-obligatoire	Oui	Rapport
40 000€ - 89 999,99€	Adaptée	Libre et adaptée	Oui	Dossier de consultation des entreprises (DC, CCTP, CCAP, AIG)
90 000€ - 213 999,99€		Obligatoire (BOAMP ou JAL)	Oui	
> 214 000 €	Formalisée	Obligatoire (BOAMP ou JAL)	Non	

Lors de ces procédures, **trois principes** doivent être respectés :

- Liberté d'accès
- Egalité des traitements
- Transparence [5]

Le code des marchés publics prévoit également des centrales d'achat qui permettent de respecter les procédures tout en les simplifiant [6]

50% des établissements de santé français sont déficitaires [7] :

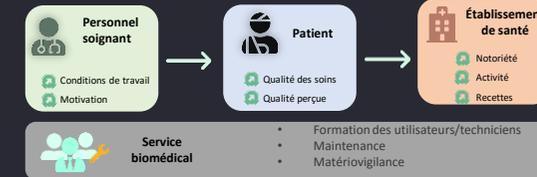


Cependant il dispose d'un budget restreint pour acheter les dispositifs du plan d'équipement.

2 ENJEUX

L'achat d'un équipement n'est pas anodin pour un établissement de santé public. Ce choix doit être réfléchi car il a un impact à différents niveaux :

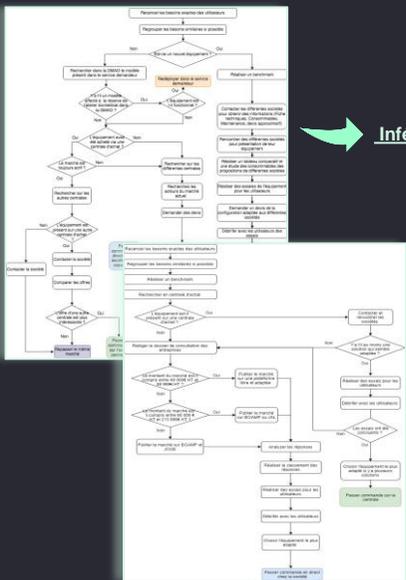
- Sur le patient
- Sur le personnel soignant
- Sur l'établissement
- Sur le service biomédical



Comment réaliser un plan d'équipement d'un établissement de santé tout en respectant le budget prédéfini et le code des marchés publics ?

3 DEUX MÉTHODES...

Pour l'achat d'un équipement dont la valeur de marché est :



Inférieure à 40 000€ HT

4 ...AVEC DES ÉTAPES ESSENTIELLES



Recensement des besoins auprès des utilisateurs

→ Point de départ du processus d'achat



Recherche sur la GMAO

- Connaissance de l'état du parc de l'établissement
- Informations sur les équipements (Fournisseurs, prix d'achat,...)



Recherche sur les acteurs du marché actuel

- Connaissance du marché actuel
- Réévaluation des acteurs à l'instant T



Recherche sur les centrales d'achat

→ Présence sur plusieurs centrales ou non



Réalisation des essais avec les utilisateurs

- Évaluation de l'adéquation du besoin
- Évaluation par rapport aux conditions de travail



Étude du coût complet (Consommables, maintenance)

- Calcul du coût d'exploitation durant la vie de l'équipement
- Calcul du coût réel de l'équipement (Achat +



Rencontre avec les sociétés

- Connaissance du marché actuel
- Connaissance des contraintes liées à l'équipement (Travaux, Informations...)

Pour l'achat d'un équipement connu de l'établissement :

Pour l'achat d'un équipement inconnu de l'établissement :

5 CONCLUSION

Suivre ces méthodes a permis de réaliser des économies tout en respectant le code des marchés publics et les besoins des utilisateurs.



Ces méthodes permettent également d'optimiser le parc d'un établissement de santé.

Ressources bibliographiques

[1] hospital.fr - Fédération Hospitalière de France, « La qualité », avr. 07, 2015. <https://www.hospital.fr/Nos-Missions/Les-missions-de-l-hospital/les-missions-de-l-hospital/la-qualite> (consulté le juin 26, 2020).

[2] A. Richard, A. Viollet, B. Hernandez, et G. Farges, « Guide des bonnes pratiques biomédicales en établissement de santé », *IFBM-RBM News*, vol. 26, n° 3-4, p. 28-30, juin 2005, doi: 10.1016/S1297-9570(05)80008-1.

[3] CHU de Rouen, « L'ingénierie biomédicale », <https://www.chu-rouen.fr/ingenierie-biomedicale/> (consulté le juin 26, 2020).

[4] Boamp.fr, « Seuils de procédure et seuils de publicité », févr. 25, 2020. <https://www.boamp.fr/Espace-entreprises/Comment-repondre-a-un-marche-public/Questions-de-reglementation/Avant-de-repondre-a-un-marche-public/Seuils-de-procedure-et-seuils-de-publicite> (consulté le juin 26, 2020).

[5] Boamp.fr, « Définition et principes d'un marché public », janv. 30, 2018. <https://www.boamp.fr/Espace-entreprises/Comment-repondre-a-un-marche-public/Questions-de-reglementation/Avant-de-repondre-a-un-marche-public/Definition-et-principes-d-un-marche-public> (consulté le juin 26, 2020).

[6] Acheteurs-Publics.com, « Centrale d'achats - marchés publics », <http://www.acheteurs-publics.com/marches-publics-encyclopedie/centrale-d-achats> (consulté le juin 26, 2020).

[7] DREES, « Les dépenses de santé en 2018 ». 2019. [En ligne]. Disponible sur: <http://drees.solidaritee-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cns2019.pdf>.